

April 19, 2022 @ 4:00 p.m./22 avril 2022 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Presentation** – Basic Income: Alleviating Poverty In Our Communities – Wil Robertson

Présentation – Revenu de base : Soulager la pauvreté dans notre collectivité – Wil Robertson

6.1.2 **Presentation** – Saint George's Anglican Church Response to Homelessness – Father Chris VanBuskirk

Présentation – L'aide de l'église anglicane St. George aux sans-abris – Père VanBuskirk

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Update – RCMP** – Superintendent Ron DeSilva, Officer in Charge of the Codiac Regional RCMP

Mise à jour – GRC – Ron DeSilva, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC

6.2.2 **Presentation** – Earth Day – Emily Phillips, Climate Action Coordinator

Présentation – Jour de la Terre – Emily Phillips, coordonnatrice, lutte contre les changements climatiques

6.2.3 **Presentation** – North End Odor Issues – Kevin Rice, Roland LeBlanc, Elaine Aucoin

Présentation – Odeurs nauséabondes dans le quartier nord – Kevin Rice, Roland LeBlanc et Elaine Aucoin

6.2.4 **Presentation** – Bloomberg Harvard Innovation Project – Team Moncton - Isabelle LeBlanc, Director of communications

Présentation – Projet Bloomberg Harvard Innovation – Équipe Moncton – Isabelle LeBlanc, directrice des Communications

7. PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

7.1 Introduction – Lewisville and Shediac Rd.

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z-222.4 and:

1. That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-222.4;
2. That a public hearing be set for May 16, 2022; and
3. That By-law Z-222.4 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views and approval of the conditional use; and

The rezoning, if approved, should be subject to a resolution with conditions including but not limited to:

1. That the properties (PIDs 00802827, 00800391, and 00800037) be consolidated prior to the issuance of a Building and Development permit;
2. That a right-of-way agreement for access from the west side be registered on the subject lot as well as PIDs 70520671 & 70520663, prior to the issuance of a building and development permit;
3. That the stop up and close by-law for the southern portion of Barnaby Street be completed prior to the issuance of a building and development permit;
4. That the fence on the north and east side be opaque and made of wood, PVC, or another similar quality material, but shall not be chain link;
5. That the fence be installed as soon as possible, weather permitting, but no later than six months after the completion of the building construction;
6. That all uses of land pursuant to this agreement shall conform with the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
7. That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act; and,
8. The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B.

Introduction – Chemins Lewisville et Shediac

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-222.4, et :

1. Que le Conseil municipal adopte en première lecture la modification de l'Arrêté de zonage Z-222.4;
2. Que la date de l'audience publique soit fixée au 16 mai 2022;
3. Que l'Arrêté Z-222.4 soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il exprime par écrit ses commentaires et pour qu'il approuve l'usage conditionnel de l'habitation;

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une résolution assortie des conditions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

1. Que les propriétés (NID 00802827, 00800391 et 00800037) soient consolidées avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
2. Qu'une convention de droit de passage pour l'accès à partir du côté ouest soit enregistrée sur le lot visé ainsi que sur les NID 70520671 et 70520663 avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
3. Que l'Arrêté sur la fermeture de routes pour la partie sud de la rue Barnaby soit enregistré avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
4. Que la clôture du côté nord et du côté est soit opaque et fabriquée en bois, en PVC ou dans un autre matériau de qualité comparable, sans toutefois être constituée de mailles losangées;
5. Que cette clôture soit installée le plus tôt possible, si la météo le permet, au plus tard six mois après l'achèvement de la construction du bâtiment;
6. Que tous les aménagements du territoire conformes à cet accord respectent les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas contraires prévus dans les présentes;
7. Que nulle disposition des présentes n'interdise ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*;
8. Que les travaux d'aménagement se déroulent en respectant essentiellement les plans et les dessins reproduits dans l'annexe B.

7.2 **Introduction** – 921 Ryan Street

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z222.5 and:

1. That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-222.5;
2. That a public hearing be set for May 16, 2022; and
3. That By-law Z-222.5 be referred to the Planning Advisory Committee for their written views and approval of the conditional use on April 27, 2022; and

The rezoning, if approved, should be subject to a resolution with conditions including but not limited to:

1. That the Subdivision Plan be registered prior to the issuance of a Building and Development permit;
2. That all uses of land pursuant to this resolution shall conform with the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
3. That the conditional use of Rowhouse within the RM Zone be approved by the Planning Advisory Committee;
4. That notwithstanding Section 42(4) of the Zoning By-law, driveway openings may occupy more than 50% of the proposed lot's frontage, as per the plans;
5. That the design standards for rowhouse dwellings, Section 127 of the Zoning By-law, be satisfied;
6. That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act;
7. That a grading and drainage plan for the pond be approved by the Engineering department prior to the issuance of a building and development permit;
8. That a signed agreement regarding pond modifications and cost-sharing between the developer and the developer who built the existing detention pond be submitted prior to the issuance of a building and development permit; and
9. The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Introduction – 921, rue Ryan

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-222.5, et :

1. Que le Conseil municipal adopte en première lecture la modification de l'Arrêté de zonage Z-222.5;
2. Que la date de l'audience publique soit fixée au 16 mai 2022;
3. Que l'Arrêté Z-222.5 soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 27 avril 2022 pour qu'il exprime par écrit ses commentaires et pour qu'il approuve l'usage conditionnel de l'habitation;

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une résolution assortie des conditions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

1. Que le Plan de lotissement soit enregistré avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
2. Que tous les aménagements du territoire conformes à cette résolution respectent les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas contraires prévus dans les présentes;
3. Que l'usage conditionnel de l'habitation en rangée dans la zone RM soit approuvé par le Comité consultatif d'urbanisme;
4. Que sans égard à l'article 42(4) de l'Arrêté de zonage, les ponceaux des voies d'accès puissent occuper plus de 50 % de la façade du lot proposée;
5. Que l'on respecte les normes de conception des habitations en rangée de l'article 127 de l'Arrêté de zonage;
6. Que nulle disposition des présentes n'interdise ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*;
7. Que le plan de nivellement et de drainage du bassin soit approuvé par le Bureau de l'ingénierie avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
8. Qu'un accord signé sur les modifications du bassin et le partage des coûts entre le promoteur immobilier et celui qui a construit le bassin de retenue existant soit déposé avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
9. Que les travaux d'aménagement se déroulent en respectant essentiellement les plans et les dessins reproduits.

7.3 **Tentative Subdivision** Plan for Camelot Cove Unit 1

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of a portion of rue Warner Street, a portion of promenade Camelot Drive, a portion of rue Future Street,
- Assent to the location of Land for Public Purposes

Subject to the following conditions:

Streets and Services to be designed and acceptable to the Engineering Department and constructed in accordance with the Subdivision Development, Procedures, Standards and Guidelines.

Plan de lotissement provisoire – Unité 1 du lotissement Camelot Cove

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur la localisation d'un tronçon de la rue Warner, d'un tronçon de la promenade Camelot et d'un tronçon de la rue Future;
- donne son accord sur la localisation du terrain d'utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau de l'ingénierie et doivent être aménagés conformément au document intitulé « Subdivision Development – Procedures, Standards and Guidelines ».

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommendation(s)** – Private Session – April 11, 2022

Motion : That Moncton City Council authorize the City of Moncton to enter into Purchase and Sale Agreements with the registered owners of PIDs 1003854 and 1004811, to purchase portions of said properties, located at the intersection of Glengrove Road at Shediac Road, in the City of Moncton, New Brunswick; and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute all documents necessary to complete the purchase transactions and to affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Motion : That Moncton City Council authorize the City of Moncton to enter into Purchase and Sale Agreements with the registered owners of PIDs 01017300 and 880443, to purchase portions of said properties, located on Mountain Road, in the City of Moncton, New Brunswick; and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute all documents necessary to complete the purchase transactions and to affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Motion : That Moncton City Council consent to the assignment of the current lease with WorldCan Inc. to The Trekking Group for the operation of an outdoor aerial adventure course in Centennial Park, and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute all necessary documents and to affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Motion : That Moncton City Council forgo the 2022 increase as per the CSAE report and continue with Consumer Price Index (CPI) adjustments until the end of this Council Term, and

Refer the use of the CSAE Report for year five of the adjustment in the By-law to the Enhancing Democracy Committee for their review and recommendation; and

Further the Province be consulted with respect to developing a formula to remunerate municipal councils in New Brunswick.

Recommandation(s) – Séance à huis clos – 11 avril 2022

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure des conventions d'achat-vente avec les propriétaires enregistrés des NID 1003854 et 1004811 et à acheter des parties desdites propriétés situées à l'intersection du chemin Glengrove et du chemin Shediac sur le territoire de la Ville de Moncton au Nouveau-Brunswick, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour exécuter les transactions d'achat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure des conventions d'achat-vente avec les propriétaires enregistrés des NID 01017300 et 880443 et à acheter des parties desdites propriétés situées à l'intersection du chemin Mountain sur le territoire de la Ville de Moncton au Nouveau-Brunswick, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour exécuter les transactions d'achat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne son accord pour céder le bail actuel conclu avec WorldCan Inc. à The Trekking Group pour l'exploitation d'un parcours d'aventure en plein air en hauteur dans le parc du Centenaire et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton renonce à la hausse prévue en 2022 conformément au Rapport annuel de la SCDA et continue à indexer les prix selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) jusqu'à la fin du mandat du Conseil municipal.

Veillez porter le Rapport de la SCDA pour la cinquième année de l'indexation dans l'Arrêté municipal à la connaissance du Comité de promotion de la démocratie pour qu'il le revoie et fasse une recommandation.

Il est en outre résolu de consulter le gouvernement provincial en ce qui a trait à l'élaboration d'une formule pour la rémunération des conseils municipaux au Nouveau-Brunswick.

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Presentation** – KPMG Annual Financial Statement & Appointment of 2022 Auditors – Carey Blair

Motion:

- That Moncton City Council approve the 2021 Audited Consolidated Financial Statements; and
- That Council re-appoint the firm of KPMG LLP as auditors for the City of Moncton for the 2022 fiscal year.

Présentation – États financiers annuels et nomination des vérificateurs pour 2022 – Carey Blair, KPMG

Motion :

- Que le Conseil municipal de Moncton approuve les états financiers consolidés et audités de 2021;
- Que le Conseil municipal reconduise le cabinet KPMG s.r.l. dans ses fonctions d'auditeur de la Ville de Moncton pour l'exercice financier 2022.

10.2 **Sewer System** Review and Master Plan- Phase 9

Motion: That City Council authorize Administration to incorporate the sewer rehabilitation and renewal recommendations and priorities forthcoming from Phase 9 of the Sewer System Review and Master Plan through the City's future Capital Works Programs.

Réseau d'égout : Examen et plan directeur – Phase 9

Motion : Que le Conseil municipal autorise l'Administration à intégrer, dans le Programme des projets d'immobilisations annuel de la Ville, les recommandations et les priorités portant sur la réfection et le renouvellement des égouts et découlant de la phase 9 du projet Réseau d'égouts : Examen et plan directeur.

10.3 **Request For Proposal** – Public Safety Policing Services Study

Motion: That Moncton City Council approve and direct administration to issue the 2022 Public Safety Policing Study Request for Proposal (see attachment "A") to market.

Demande de proposition – Étude sur les services de sécurité publique et de police

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la publication de la Demande de propositions pour l'Étude des services de police de 2022 (cf. l'annexe A).

10.4 **City Contract No. W22D 05AC** – Street Reconstruction No. 2

Motion: That City Contract No. W22D 05AC, Street Reconstruction No. 2, be awarded to Carson Development Ltd. in the amount of \$2,602,685.75 including HST (\$2,360,205.96 net

HST), and that the budget for the project be set at \$2,610,000.00 including net HST, engineering and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Contrat municipal W22D 05AC – Reconstruction de rue n° 2

Motion : Que le contrat de la Ville n° W22D 05AC (Reconstruction de rue n° 2) soit attribué à Carson Development Ltd. pour la somme de 2 602 685,75 \$, dont la TVH (2 360 205,96 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 610 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.5 **City Contract No. W22D 05CC – Street Reconstruction No. 5**

Motion: That City Contract No. W22D 05CC, Street Reconstruction No. 5, be awarded to L.C.L. Excavation (2006) Inc. in the amount of \$3,198,432.90 including HST (\$2,900,450.20 net HST), and that the budget for the project be set at \$3,165,000 including net HST, engineering and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Contrat municipal W22D 05CC – Reconstruction de rue n° 5

Motion : Que le contrat de la Ville n° W22D 05CC (Reconstruction de rue n° 5) soit attribué à LCL Excavation (2006) Inc. pour la somme de 3 198 432,90 \$, dont la TVH (2 900 450,20 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 3 165 000 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.6 **City Contract No. W22D 05BA – Street Reconstruction No. 6**

Motion: That City Contract No. W22D 05BA, Street Reconstruction No. 6, be awarded to Fram Enterprises Inc. in the amount of \$2,714,333.50 including HST (\$2,461,452.03 net HST), and that the budget for the project be set at \$2,780,000 including net HST, engineering and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Contrat municipal W22D 05BA – Reconstruction de rue n° 6

Motion : Que le contrat de la Ville n° W22D 05BA (Reconstruction de rue n° 6) soit attribué à Fram Enterprises Inc. pour la somme de 2 714 333,50 \$, dont la TVH (2 461 452,03 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 780 000 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.7 **Quotation QP22-020 – Supply and Deliver of Water Supply materials**

Motion: That Moncton City Council approve Administration's recommendation to award Quotation #QP22-020 - Supply and Delivery of Water Supply Materials to the lowest Bidder meeting all Terms and Conditions, Specifications and Requirements, being Wolseley Waterworks for a twelve (12) month period representing a Total Estimated Annual Contract Value of \$74,159.90, including H.S.T. @ 15%, with options to renew the agreement for up to two (2) additional twelve (12) month periods, if it is in the City's best interest to do so.

Proposition de prix QP22-020 – Fourniture et livraison de matériaux d'approvisionnement en eau

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la proposition de prix n° QP22-020 (Fourniture et livraison de matériaux d'approvisionnement en eau) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions, du cahier des charges et des exigences, soit Wolseley Waterworks, pour une durée de douze (12) mois, ce qui représente, pour ce contrat annuel, une valeur totale estimative de 74 159,90 \$, dont la TVH de 15 %, le contrat étant assorti d'options permettant de le

proroger pour une durée d'au plus deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

10.8 **Resolution** – Municipal Democracy – Councillor Daniel Bourgeois

Whereas barely a third of Moncton's citizens have participated in the municipal elections over the past generation, including the May 10, 2021 election;

Whereas citizens deserve equal voting weight and the 2021 Census data will soon result in a fair redistribution of electoral district boundaries;

And whereas a redistribution of electoral district boundaries provides an opportunity to explore alternatives to the current representation model within the Moncton City Council;

It is hereby resolved that the City Council conduct a citizen survey in 2023 to:

- a) Find out why citizens do or do not vote and run for office, and what measures could increase voter participation;
- b) Determine whether citizens prefer the existing ward system or other representation models (e.g., eight wards at one seat per ward).

It is further resolved that the City Council direct the Democracy Committee to review the ward boundaries based on the 2021 Census and its decision on the number of wards further to the 2023 survey, with a view to ensuring an equitable voters' distribution.

It is further resolved that the City Council hold one public meeting per year beginning in 2023 in each ward to discuss the Council activities and City issues with citizens.

It is further resolved that the City Council survey former Council members in 2023 to discover what steps can be taken to improve the number of candidates and the voting rate, including meetings to be arranged between former Council members and potential candidates, cost sharing of election expenses and public meetings between citizens and candidates during the election campaign.

It is further resolved that the City Council appoint an ad hoc committee of randomly selected citizens one year prior to the next municipal election to incentivize citizens to run for office and vote on the election day and that the City Council provide this committee with the human and physical resources needed to carry out their initiatives.

It is further resolved that the City Council assess whether the actions taken as a result of these deliberations have increased the number of candidates and turnout at the upcoming elections, in order to determine whether alternative or additional actions are required for the next elections.

It is further resolved that the City Council adopt a Democracy By-Law prior to the next municipal election to consolidate all measures requiring City Hall to improve municipal democracy in the City of Moncton.

Résolution – La démocratie municipale – Daniel Bourgeois, conseiller municipal

Étant donné qu'à peine le tiers des citoyennes et citoyens de Moncton participent aux élections municipales depuis une génération, y compris lors des élections du 10 mai 2021;

Étant donné que les citoyennes et citoyens méritent que leur vote soit d'un poids égal et que les données du recensement de 2021 permettront bientôt de redécouper les quartiers équitablement;

Et étant donné que le redécoupage des quartiers offre l'occasion de considérer des alternatives au modèle de représentation en vigueur au sein du Conseil de la Ville de Moncton;

Il est résolu que le Conseil mène un sondage auprès des citoyennes et citoyens en 2023, afin de :

- c) Découvrir pourquoi les citoyennes et citoyens votent ou ne votent pas et soumettent ou non leur candidature, ainsi que les mesures qui pourraient augmenter leur participation électorale;
- d) Déterminer si les citoyennes et les citoyens préfèrent le système de quartiers existant ou d'autres modèles de représentation (par exemple, huit quartiers à un siège par quartier);

Il est également résolu que le Conseil demande au Comité sur la démocratie de revoir les limites des quartiers en fonction du recensement de 2021 et en fonction de sa décision sur le nombre de quartiers suivant le sondage de 2023, dans le but d'assurer une répartition équitable des électeurs.

Il est également résolu que le Conseil organise une réunion publique par année à partir de 2023 dans chaque quartier pour échanger avec les citoyennes et citoyens sur les activités du Conseil et les enjeux de la Ville.

Il est également résolu que le Conseil sonde les anciens membres du Conseil en 2023, afin de découvrir des mesures à prendre pour améliorer le nombre de candidatures et le taux de vote, y compris l'organisation de rencontres entre d'anciens membres du Conseil et des candidates et candidats potentiels, le partage des coûts des dépenses électorales et l'organisation de rencontres publiques entre les citoyens et les candidates et candidats pendant la campagne électorale.

Il est également résolu que le Conseil nomme un comité ad hoc de citoyennes et de citoyens tirés au hasard un an avant les prochaines élections municipales pour inviter les citoyennes et les citoyens à présenter leur candidature aux élections et à voter le jour du scrutin et que le Conseil affecte à ce comité les ressources humaines et matérielles pour mener à bon port leurs initiatives.

Il est également résolu que le Conseil évalue si les mesures prises à la suite de ces réflexions ont augmenté le nombre de candidatures et le taux de participation aux prochaines élections, afin de déterminer si des mesures alternatives ou additionnelles sont requises pour les élections suivantes.

Il est enfin résolu que le Conseil adopte un Règlement sur la démocratie avant les prochaines élections municipales afin de regrouper toutes les mesures obligeant l'Hôtel de ville d'améliorer la démocratie municipale à la Ville de Moncton.

10.9 Postponed Item – Ward Boundaries – April 4, 2022

Motion: That Moncton City Council approve the proposed City of Moncton electoral ward boundaries for the City of Moncton under the new municipal boundaries, and provide the same to the Province of New Brunswick in order to be legally formalized under Local Governance Reform Regulations.

Point reporté – Délimitation des circonscriptions électorales – 4 avril 2022

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la délimitation des circonscriptions électorales de la Ville de Moncton en vertu des nouvelles circonscriptions municipales et les communique au gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de les officialiser en vertu du *Règlement sur la réforme de la gouvernance locale*.

11.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 A **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-222.4 – Lewisville/Shediac Rd. – **First Reading** (subject to approval of item 7.1)

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-222.4 – Chemins Lewisville et Shediac – **Première lecture** – *Sous réserve de l'approbation du point 7.1*

- 11.2 A **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-222.5 – 921 Ryan Street – **First Reading** (subject to approval of item 7.2)

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-222.5 – 921, rue Ryan – **Première lecture** – *Sous réserve de l'approbation du point 7.2*

- 11.3 A **By-Law** Respecting the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton, being By-Law T-322 – **Second and Third Readings**

Arrêté concernant la réglementation de la circulation et du stationnement dans la ville de Moncton, soit l'Arrêté T-322 – **Deuxième et troisième lectures**

- 11.4 A **By-Law** Respecting Parking Permits for Residential Areas in the City of Moncton, being By-Law L-722 – **Second and Third Readings**

Arrêté concernant les permis de stationnement dans les secteurs résidentiels de la ville de Moncton, soit l'Arrêté L-722 – **Deuxième et troisième lectures**

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/ AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE